

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/08/2026 - 27337 - 2025 B 08342 - 989 533 344 - 3LA

27337 26 AOÛT 2026
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	21072025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐		
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SAS 3 LA							
SIRET 98953334400010							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
14 Rue de la Patte d'Oie							
93460 GOURNAY SUR MARNE							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B	ACTIVITÉ						
Activités exercées		Holding			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 14 626		Bénéfice imposable à 15% 18 889		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐							
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				ComptabiliteExpert			
GESLIN 79 AVENUE PAUL DE KOCK 93220 GAGNY							
Tél :				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : Lieu :			
N° d'agrément :				Qualité et nom du signataire :			
Signature :							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 3 LA**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et reçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS 3 LA		14 Rue de la Patte d'Oie		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				93460 GOURNAY SUR MARNE			
SIRET		9 8 9 5 3 3 3 4 4 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		5	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	150 734	042		150 734	
	Total I (5)	044	150 734	048		150 734	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	200	074		200	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	184 050	086		184 050	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	184 250	098		184 250	
	Total général (I + II)	110	334 984	112		334 984	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		150 734			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		168 575			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		319 309			
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		80			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		6 490			
	Comptes courants d'associés	173		7 489			
	Autres dettes	175		1 616			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		15 675				
Total général (I + II + III)	180		334 984				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		150 734
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 3 LA		Néant ☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le			
				1	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
			217	218	35 050			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	35 050			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	8 985			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244				
	Rémunérations du personnel *			250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252				
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254				
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)			264	8 985		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	26 065		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	149 000			
	Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Charges financières		(V)	294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	6 490			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	168 575		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	168 575			
Régime des bénéfices	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	6 490			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	33 515	Déficit col. 2	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
		Déficits antérieurs reportables * :dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	33 515	Déficit col. 2	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 3 LA										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	150 734	484		486	150 734												
TOTAL		490		492	150 734	494		496	150 734												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3 LA**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
					780			

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
			982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 LA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 21072025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois		5	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	35 050	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	35 050	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	1 035	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	7 950	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	8 985	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	26 065
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

N° SIRET 9 | 8 | 9 | 5 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3 LA

ADRESSE (voie) 14 Rue de la Patte d'Oie

CODE POSTAL 93460

VILLE

GOURNAY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150 734
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	150 734

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille PRIAL Prénom(s) Aurélie
Nom d'usage DE OLIVEIRA CARREIRA % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 75 367
Naissance : Date 03111984 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
Adresse : N° 14 Voie rue de la Patte d'Oie
Code postal 93460 Commune GOURNAY SUR MARNE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille DE OLIVEIRA CARREIRA Prénom(s) Luis
Nom d'usage DE OLIVEIRA CARREIRA % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 75 367
Naissance : Date 10071982 N° département 99 Commune LEIRIA Pays PORTUGAL
Adresse : N° 14 Voie Rue de la Patte d'Oie
Code postal 93460 Commune GOURNAY SUR MARNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2

1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

98953334400010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3 LA

ADRESSE (voie)

14 Rue de la Patte d'Oie

CODE POSTAL

93460

VILLE

GOURNAY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150 734
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	150 734

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

N° SIRET

9 | 8 | 9 | 5 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3 LA

ADRESSE (voie)

14 Rue de la Patte d'Oie

CODE POSTAL

93460

VILLE

GOURNAY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

N° de dépôt

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

N° SIRET

9 | 8 | 9 | 5 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3 LA

ADRESSE (voie)

14 Rue de la Patte d'Oie

CODE POSTAL

93460

VILLE

GOURNAY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME à L'ORIGINAL

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **334 984** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **184 050** euros et un total **charges** de **15 475** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **168 575** euros.

L'exercice considéré débute le **21/07/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **5** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Participations et Créances rattachées	150 734	150 734	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Personnel et comptes rattachés			
	Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux			
	Etat taxe sur la valeur ajoutée	200	200	
	Collectivité Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		150 934	150 934	
Renvois : dont				
- Prêts accordés exercice				
- Remboursement obtenus exercice				

		Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
ETAT DES DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes Etablissements de crédit :				
	- à 1 an maximum à l'origine				
	- à plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	80	80		
	Personnel et comptes rattachés				
	Mutualiste sociale agr. et autres org. sociaux				
	Etat taxe sur la valeur ajoutée	6 490	6 490		
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	7 489	7 489		
	Autres dettes	1 616	1 616		
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		15 675	15 675		
Renvois :					
- Emprunts souscrits en cours exercice					
- Emprunts remboursés en cours exercice					

Informations concernant le crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Redevances payées					
- Cumuls antérieurs					
- Exercice					
TOTAL					
Redevances à payer					
- à 1 an au plus					
- à + 1 an et - 5 ans					
- à plus de 5 ans					
TOTAL					
Valeur résiduelle					
- à 1 an au plus					
- à + 1 an et - 5 ans					
- à plus de 5 ans					
TOTAL					

Caractéristiques des contrats

Date début contrat	Valeur d'origine	Date de fin contrat

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des Charges à payer		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		
Charges constatées d'avance - FINANCIERES		
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES		
TOTAL		

--

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros 31/12/2025

Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		
Produits constatés d'avance - FINANCIERS		
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS		
TOTAL		

3 LA

SAS au capital de 150 734 Euros
14 rue de la Patte d'Oie
93460 GOURNAY SUR MARNE
RCS BOBIGNY B 989 533 344

RAPPORT DE GESTION **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2025**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations, telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Filiales et Participations

Nous vous précisons que notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pourrez le constater, les comptes qui vous sont présentés font apparaître un bénéfice net de 168 575 euros. Nous vous proposons un report à nouveau de 153 502 Euros et une réserve légale de 15 073 Euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Dépenses de recherche et de développement

Il vous est précisé que votre société n'a engagé, au titre de l'exercice soumis à votre approbation, aucune dépense de recherche et de développement.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice 2025 et depuis le début de l'exercice en cours

1- Tendance du marché et chiffres d'affaires.

Le chiffre d'affaires est de 35 050 Euros.

2- Résultat

Le résultat est de 168 575 Euros.

3- Concurrence et augmentation de prix

Tout le secteur a connu des difficultés sur l'exercice. Les efforts commerciaux et la structure de la société lui laissent d'importantes possibilités de s'adapter aux mouvements du marché.

La pression sur les prix a été moins forte que les années précédentes et le rattrapage de nos marges sont en bonne voie.

4-Evolution pour 2026

On peut s'attendre à une hausse du chiffre d'affaires, voir une légère reprise dont nous espérons les effets.

Nous continuons notre effort pour améliorer nos prix et ainsi essayer d'améliorer nos marges, donc à terme, notre résultat.

Enfin, nous vous précisons qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et celle du présent rapport.

Telles sont les différentes propositions que nous soumettons à votre approbation, votre Président restant bien entendu à votre complète disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le Président



3 LA

SAS au capital de 150 734 Euros
14 rue de la Patte d'Oie
93460 GOURNAY SUR MARNE
RCS BOBIGNY B 989 533 344

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DE L'EXERCICE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

SEANCE du 30 Juin 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide de procéder à l'affectation suivante :

Report à nouveau	153 502 Euros
Réserve légale	15 073 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président



3 LA

SAS au capital de 150 734 Euros
14 rue de la Patte d'Oie
93460 GOURNAY SUR MARNE
RCS BOBIGNY B 989 533 344

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'EXERCICE 2025

SEANCE du 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 Juin à 15 heures, les associés de 3 LA, société par action simplifiée au capital de 150 734 Euros se sont réunis, au siège de la société 14 Rue de la Patte d'Oie 93460 GOURNAY SUR MARNE, en assemblée générale ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée lors de leur entrée dans la salle de réunion, par chacun des associés présents.

Monsieur Luis DE OLIVEIRA CARREIRA préside l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant la totalité des actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président.
- Quitus au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Questions diverses

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et donne lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2025 et entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 168 575 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Président de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention au sens de l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été conclue et n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide de procéder à l'affectation suivante :

Report à nouveau	153 502 Euros
Réserve légale	15 073 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le scrutateur - secrétaire.

Le scrutateur - secrétaire

Le Président

